



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
Pour diffusion immédiate

## **LA MRC DE CHARLEVOIX OCTROIE 18 000 \$ POUR L'EXPANSION D'UNE ENTREPRISE**

**Baie-Saint-Paul, le 8 juin 2022** – Le Conseil de la MRC de Charlevoix a procédé à l'octroi d'une aide financière non remboursable d'un montant total de 18 000 \$ provenant du Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

### **La Belle louve**

La Belle Louve est une entreprise agroalimentaire qui se situe dans différents créneaux tels que : production agricole, transformation alimentaire, vente et distribution. Le projet d'investissement qui s'élève à 100 000 \$ consiste à faire l'acquisition d'équipements spécialisés et d'une chapelle abandonnée à Baie-Saint-Paul pour en faire son lieu de production et de transformation de ses produits, dont le vinaigre de miel. Le marché des vinaigres de spécialité est en pleine expansion et la Belle Louve est la seule productrice de vinaigre de miel dans Charlevoix. D'ici la prochaine année, l'entreprise désire fabriquer du vinaigre de miel en plus grande quantité et en faire le produit phare de l'entreprise. Avec l'acquisition de la chapelle, l'entreprise pourra augmenter la production de façon significative. La MRC de Charlevoix est heureuse d'accorder une contribution financière non remboursable de 18 000 \$ avec son Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) à La Belle louve.

« Avec ses produits innovants et sa vision, la Belle Louve est un excellent exemple de cet esprit entrepreneurial qui caractérise nos producteurs locaux. C'est pour encourager des initiatives comme celles-ci, qui font rayonner notre belle région de la Capitale-Nationale, que le FRCN a été créé. Je suis chaque fois ravie d'en mesurer toute la portée. Les succès qui en découlent contribuent à nourrir notre sentiment de fierté collective. »

*Geneviève Guilbault, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale*

« Je suis toujours impressionnée par l'imagination et l'audace qui animent les entrepreneurs de Charlevoix. Félicitations aux propriétaires de la Belle Louve pour avoir mis en œuvre ce projet porteur et merci à la MRC de les avoir appuyés dans leurs démarches. Votre réussite est une merveilleuse carte de visite pour notre région. »

*Émilie Foster, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré et adjointe parlementaire de la ministre de l'Enseignement supérieur*

Rappelons que le **FRCN** a été créé en vertu de la *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs*. Pour les années 2020 à 2024, la Municipalité régionale de comté de Charlevoix dispose d'une enveloppe de 2 413 379 \$ provenant du Secrétariat à la Capitale-Nationale afin de soutenir financièrement des projets dont les retombées sont considérables sur le territoire. La politique d'investissement et le formulaire de demande d'aide financière sont disponibles sur le site Internet de la MRC ou auprès des conseillers du Service de développement local et entrepreneurial, qui offrent leur expertise pour soutenir techniquement les promoteurs dans leur démarche.

– 30 –

**Sources :**

Anne Scallon, directrice  
SDLE de la MRC de Charlevoix  
[ascallon@mrccharlevoix.ca](mailto:ascallon@mrccharlevoix.ca)  
418 435-2639, poste 6902

Karine Horvath, directrice générale  
MRC de Charlevoix  
[khorvath@mrccharlevoix.ca](mailto:khorvath@mrccharlevoix.ca)  
418 435-2639, poste 6002